

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'établissement  
de l'École des Tournesols et de l'immeuble de la Petite-Orse  
Mardi 8 octobre 2019**

**Étaient présents**

Membres parents :	Johanne Blais, Prés Amélie Choquette, Secr Benôit Gosselin	Sandra Lemaire, Rep EHDAA Marie-Josée Richard, CP Jean-François Tremblay, VP/Subs CP
Membres équipe-école :	Isabelle Barrieau-Garneau, Ens Casandra Fortin-Bourguignon, Ens France Marceau, Pers Soutien	Geneviève Rousseau, Ens Marc Sauvé, Ens Marc Thibault Ens
Direction :	Isabelle Lowe, directrice Rachelle Ada, directrice adjointe	
Public :	Annie Charbonneau-Fortin, représentante sortante OPP Julie Legris, substitut EHDAA et représentante OPP Pierre Leduc, commissaire du district pour la CSPO	

**Étaient absents** Abdel Tahir, parent  
Marie-France Boisvert, S de G

- 1- **Présences et vérification du quorum (18h34)**  
Le Président souhaite la bienvenue et constate qu'il y a quorum
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**  
Madame Richard propose, appuyée de monsieur Thériault, l'adoption de l'ordre du jour avec modifications.

**Modifications :**

- 1) Ajout point 8.1 : Heures d'ouverture du service de garde;
- 2) Ajout 9.6 : Trottibus
- 3) Ajout 10.1.1 : Mot de la présidence

**CE-19-20-01**

**Adoptée à l'unanimité**

- 3- **Adoption du procès-verbal du 11 juin 2019**  
Madame Blais propose, appuyée par Mme Lemaire, d'adopter le procès-verbal du 11 juin 2019.

**CE-19-20-02**

**Adoptée à l'unanimité**

- 4- **Suivis au procès-verbal du 11 juin 2019**  
Aucun suivi.

## 5- Interventions

### 5.1 Intervention du public

Annie Charbonneau-Fortin, Vice-présidente du CÉ 2018-19 et présidente sortante de l'OPP, présente le bilan positif des activités de la fête de fin d'année le 21 juin 2019. C'était la première activité recueillant les élèves des deux immeubles à se tenir à l'immeuble de la Petite-Course. Les dépenses ont été de l'ordre de 2500\$ environ comptant une moyenne de 650 élèves ce qui revient à 4\$/élève.

### 5.2 Intervention des membres de la communauté

Aucun membre au CÉ cette année.

### 5.3 Mot du commissaire

Pierre Leduc souligne que l'année à venir entraînera beaucoup de changements notamment à l'abolition prochaine des commissions scolaires. Entre-temps, le commissaire souligne les efforts de la CSPO pour reprendre le contrôle de tous les projets d'immobilisation (rénovation, agrandissements, construction des futures écoles, écoles secondaires) sur son territoire.

### 5.4 Mot du porte-parole de l'OPP

Madame Legris présente les propositions d'activités pour l'année scolaire 2019-2020 dans les deux immeubles et souligne que compte tenu du faible nombre de parents impliqués, les activités offertes seront simples et les budgets à discuter pour les fêtes suivantes :

- Fête d'Halloween;
- Fête de Noël;
- Fête de Pâques; et
- Fête de fin d'année.

Madame Choquette souligne avoir comme contact Yannick Bergeron, chimiste des Débrouillards, avec lequel elle pourrait coordonner une visite, moyennant des frais, pour un spectacle de la magie de la chimie aux deux immeubles.

## 6- Élections :

### 6.1 Nomination d'une personne responsable des élections

Mme Lowe est chargée de gérer le processus d'élection et Amélie Choquette comme secrétaire d'élection.

- Johanne Blais est élue comme présidente.
- Jean-François Tremblay est élu comme vice-président.
- Amélie Choquette est nommée comme secrétaire.

**CE-19-20-03**

**Élus par acclamation**

## 7- Propositions :

### 7.1 Approbation du bilan du CÉ 2018-2019 (approbation électronique)

Le bilan du conseil d'établissement 2018-2019 est approuvé par monsieur Gosselin, appuyé par madame Lemaire.

**CE-19-20-04**

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.2 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement

Madame Lowe propose un calendrier prédéterminé pour les rencontres du conseil en soulignant que la rencontre du mois de juin est près de la fin de l'année scolaire en lien avec les nouvelles ministérielles et nombreuses approbations. Les rencontres auront lieu le 2<sup>e</sup> mardi des mois d'octobre, novembre, décembre, février, avril et mai, et le 3<sup>e</sup> mardi pour le mois de juin.

Mesdames Lemaire et Richard soulignent le probable conflit d'horaire pour la représentante du comité de parents pour les rencontres de février et de juin.

Monsieur Gosselin propose, appuyé par Mme Rousseau, d'adopter le calendrier de rencontres proposé pour le conseil d'établissement 2019-2020.

**CE-19-20-05**

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.3 Règles de régie interne 2019-2020

Madame Lowe mentionne que les prochaines régies internes devront avoir l'année scolaire sur laquelle ces règles sont régies en page frontispice.

Le 12 février 2019, le Conseil d'établissement a décidé de retirer le paragraphe 4 de la section 8.1 des Règles de Régie interne autorisant le président du CÉ à prendre une décision seule si cette dernière devait être prise dans un délai de moins de 24 heures et de la remplacer par le texte ci-dessous.

#### **Vote par courriel**

Exceptionnellement, le conseil d'établissement peut recourir au vote par courriel lorsqu'une décision doit être prise avant la prochaine séance ordinaire et qu'une séance extraordinaire ne peut être convoquée dans les délais requis. Le vote par courriel est utilisé uniquement pour prendre des décisions urgentes.

Lorsqu'une décision doit être soumise à un vote par courriel :

- a) La présidence envoie la proposition ainsi que tout document nécessaire à la prise de décision par courriel à chacun des membres du conseil d'établissement.
- b) Dans son envoi, la présidence précise le délai dont les membres disposent pour soumettre leur vote.
- c) Les membres doivent répondre, par oui ou par non, ou en exprimant leur désir de s'abstenir, à la présidence par retour du courriel à l'intérieur du délai établi par la présidence.

- d) Pour que le vote soit valide, la présidence doit recevoir un nombre de réponses équivalent au quorum d'une séance du conseil d'établissement, le cas contraire elle peut appeler un second vote par courriel selon la même procédure.
- e) Si le nombre de réponses demeure insuffisant après un second appel au vote, ou que le temps ne permet pas d'appeler un second vote, la décision est reportée à la séance d'établissement suivante.
- Toute décision prise au moyen du vote par courriel est inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement suivante afin d'être entérinée lors de celle-ci et est inscrite au procès-verbal de cette séance.

Le CÉ continue de questionner de cette modification suite à la précision obtenue par madame Richard à la FCPQ jugeant que nonobstant l'illégalité de la clause, son application permet une prise de décision rapide dans l'intérêt de l'élève et ne devrait pas être questionnée.

La présidente Johanne Blais procède au vote concernant l'ajout d'une clause en cas d'urgence :

- Contre : 1                       Pour : 9                       Abstention : 1

(selon la clause de régie interne, tout changement doit être adopté à l'unanimité)

**CE-19-20-06**

**Rejetée selon clause Régie interne**

La présidente Johanne Blais apporte une clarification sur le quorum, c'est-à-dire le nombre minimal de membres présents nécessaire, pour qu'une réunion puisse légalement se tenir. La majorité des membres signifie la moitié plus un, et de ce nombre, la moitié arrondie du nombre de parents membres doivent être présent. Donc (50% + 1) des membres dont (50% arrondie du nombre de parents). Ceci dit, les représentants de la communauté, non membres du personnel, sont comptabilisés en tant que membres du Conseil d'établissement, et ce même s'ils n'ont pas le droit de voter.

Madame Blais invite les représentants du CÉ à inviter des membres à s'impliquer comme personne de la communauté.

Madame Rousseau propose, appuyée par Casandra Bourguignon-Fortin, d'adopter les règles de régie interne.

**CE-19-20-07**

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.4 Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement du CÉ est de 750 \$. Le CÉ prévoit dépenser la somme selon les besoins suivants :

Gardiennage : 20 \$ par rencontre pour tous les membres du CÉ, pour un maximum de 100 \$ ;  
Secrétariat : 50 \$ par rencontre, pour un maximum de 350 \$ ;  
Formation : 300 \$.

L'école des Tournesols et l'immeuble de la Petite-Ourse sont bénéficiaires des membres des Partenaires du Secteur Aylmer, anciennement Québec en forme, une association pour aider les

gens dans différents domaines tels que pédagogique ou d'intégration. Certaines formations pourraient être offertes gratuitement aux membres du CÉ.

Marc Thibaut propose, appuyé par madame Marceau, d'adopter le budget de fonctionnement.

**CE-19-20-08**

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.5 Éducation à la sexualité**

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'obligation de l'application du programme d'éducation à la sexualité a tous les niveaux du primaire;

CONSIDÉRANT la formation reçue (ou à recevoir) par les enseignants;  
IL EST PROPOSÉ QUE les conditions et modalités d'application de ce programme soient les suivantes :

Les contenus du programme d'éducation à la sexualité seront offerts en classe par les titulaires; Une partie du contenu sera obligatoire (voir liste du ministère officielle); Possibilité d'exemption pour les élèves pour des portions du programme seulement et appuyé par des motifs valables. Des lettres seront transmises aux parents afin de valider à quel contenu ils souhaitent que leurs enfants soient exemptés et ces parents seront rencontrés par la direction pour discuter du contenu, pour nommer à nouveau la demande d'exemption et pour proposer ce que fera l'élève durant cette période en évitant l'exclusion.

CONSIDÉRANT que l'équipe-école est encore en formation quant à l'éducation pour la sexualité, la direction ne peut amorcer la planification avant la mise en œuvre du contenu.

Le vote est remis à la prochaine rencontre afin de pouvoir compléter le tableau.

### **7.6 Activités et sorties éducatives**

Madame Lowe présente les sorties proposées avec la somme de 30 \$ payé par les parents. Il est proposé d'approuver la liste.

Madame Lemaire rappelle l'importance de trouver des solutions alternatives pour les enfants avec des limitations dans le cadre de certaines sorties.

CONSIDÉRANT que certaines et récurrentes sorties se déroulent à l'école secondaire Grande-Rivière, située à 1,7 kilomètre, il est proposé que le CÉ modifie la règle soulignant ne pas avoir à demander de permission de sortie aux parents se déroulant dans un rayon de 1,6 kilomètre de l'école.

Il est proposé par madame Amélie Choquette, proposé par madame Lemaire, d'approuver les sorties et activités présentées pour l'année scolaire 2019-2020.

**CE-19-20-09**

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.7 Campagnes de financement**

Comme par les années passées, les enseignants de 5<sup>e</sup> année souhaitent procéder à des ventes de pâtisseries au courant de l'année scolaire tous les derniers mardis du mois, à l'exception du mois de mai. Les enseignants de 6<sup>e</sup> année souhaitent également procéder de nouveau à la vente de cartes de vœux et à l'organisation d'une pièce de théâtre.

La direction mentionne quelques activités de financement proposées pour l'année comme le Roule-o-thon, ou la vente de Pots Masson au profit des classes spécialisées.

Considérant les nombreux défis auxquels fait face l'équipe-école des deux immeubles, l'activité de financement par le biais de la vente de pizza doit être reportée par manque de ressources humaines.

Madame Choquette souligne la possibilité de tenir l'an prochain une vente d'agrumes comme collecte de fonds.

Les activités de financement discutées sont proposées par Sandra Lemaire, appuyées par Casandra Fortin-Bourguignon.

**CE-19-20-10**

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.8 Activités de l'OPP de 2019-2020**

Marc Thibaut propose, appuyé par Marc Sauvé, d'approuver les quatre activités présentées au point 5.4., sous réserve de modifications aux descriptifs et aux dates proposées.

**CE-19-20-11**

**Adoptée à l'unanimité**

## **8- Consultations :**

### **8.1 Heures d'ouverture du service de garde**

Suite à la demande de parents de l'établissement scolaire pour ouvrir le service de garde plus tôt que l'heure actuelle (7h00), Madame Lowe consulte le CE à savoir si la proposition devrait faire partie d'un processus de consultation auprès des parents des deux immeubles. Il est également fait mention des incidences, sur la convention collective disant que la fermeture serait plus tôt, la difficulté de trouver des ressources humaines, des heures de début de classes...

Discussions : Marie-Josée Richard mentionne que la circulation est infernale le matin. Geneviève Rousseau indique qu'en tant que pédagogue pour les petits, leur disponibilité est tôt le matin. L'arrivée encore plus tôt au niveau de l'enfant, l'impact n'en vaut pas la chandelle. Marc Thibault partage l'opinion de madame Geneviève en ajoutant que cela aura un impact majeur sur l'attention des élèves en classe étant donné que la cloche pour l'entrée des élèves annonçant le début des classes est à 8h40. Jean-François Tremblay demande quelles sont les normes pour le nombre d'heure dans les CPE, c'est 10 heures d'ouverture par jour. Il ajoute que la vie à l'école devrait être semblable. Benoît Gosselin suggère que la consultation devrait être auprès des parents car il y a trop d'impacts. Geneviève Rousseau demande que la CSPO procède avec une consultation pour commencer plus tôt et l'impact des changements d'heures. La directrice rappelle qu'il ne faut pas passer sous silence l'Arrivée des 4 ans.

Puisque le Conseil d'établissement doit rendre des décisions dans le meilleur intérêt des élèves des deux immeubles et qu'une ouverture prolongée des heures de service de garde ne serait pas dans leur intérêt supérieur, il est recommandé de ne pas aller en consultation. Fin de la discussion.

## 9- Informations :

### 9.1 Projet éducatif 2018-2022

Suite à l'adoption du plan éducatif, l'année 2019-2020 fera place à l'implantation du plan d'action pour le déploiement des moyens afin d'atteindre les objectifs qui porteront essentiellement sur la littératie.

### 9.2 Activités parascolaires

La direction indique que les activités parascolaires offertes aux enfants des deux immeubles seront de nouveau offertes par l'organisme à but non lucratif Dimension sportive qui voit aux inscriptions, aux paiements et au volet des ressources humaines. Mme Lowe répond à la question à savoir qui fait la sélection des activités. La variété dépend des personnes ressources et locaux disponibles et ce, tout en variant les activités. Présentement, les activités offertes sont : 4 à la Petite-Ourse, 2 à Tournesols. Aucune activité le matin. Le gymnase est utilisé par les professeures et le service de garde.

Madame Lowe souligne que l'offre de tir à l'arc sera de retour cette année, mais que le club de course ne peut toutefois pas être reconduit faute de personnel.

### Proposition d'un ajout de 15 minutes à la réunion (20h26)

Il est proposé par Sandra Lemaire et appuyée par Jean-François Tremblay d'ajouter un 15 minutes à la réunion

CE-19-20-12

Adoptée à l'unanimité

### 9.3 Formation pour les membres du CÉ : 24 octobre à 19h00 (Édifice Mgr Beaudoin)

Madame Lowe invite les membres du CÉ à assister à une formation détaillant le fonctionnement d'un CÉ, les rôles et obligations de chaque représentant, les approbations ainsi que d'autres informations utiles. Cette formation sera donnée par la CSPO au 34, rue Binet, Gatineau soit l'Édifice Mgr Beaudoin.

### 9.4 Élections fédérales

La direction mentionne que le 21 octobre prochain, les deux gymnases seront occupés pour les bureaux de vote.

### 9.5 Projet de Loi 40 : Loi provinciale sur la réforme des commissions scolaires

Madame Lowe fait état du statut embryonnaire du projet de loi 40 déposé, mais souligne que la structure de gouvernance sera appelée à changer et que le CÉ pourrait jouer un rôle plus important.

### **9.6 Trottibus**

Madame Blais mentionne que quatre enfants sont inscrits pour le trajet de la rue Carcajou. Il sera intéressant de voir le taux de participation lorsque l'immeuble de la Petite-Ourse sera autorisé à accueillir des élèves marcheurs.

## **10- Rapports :**

### **10.1 Direction**

La direction fait état des nombreuses démarches auprès de l'équipe des ressources matérielles de la CSPO notamment pour l'installation de stores et l'achat de fournitures à l'immeuble de la Petite-Ourse pour un montant s'élevant à 21 472\$.

Marie-France Boisvert du Service de garde, a remis sa démission ce matin, le défi de deux écoles est trop gros.

Une seule agente de bureau compte tenu de la situation complexe que représente les deux écoles... l'équipe ne cesse de grandir!

Poste affiché : professeure d'anglais. Doit faire les deux immeubles... la personne voit cela comme deux écoles... 739 enfants. Il y a pénurie de main d'œuvre.

Nous avons une équipe formidable et dévouée, qui voit à la bienveillance, à l'engagement et à la collaboration. Mme Lowe remercie toute l'équipe.

Concernant les journées pédagogiques, c'est toujours à l'immeuble des Tournesols que les activités se passent. Combien de parents ont vraiment des enfants dans les deux immeubles? La possibilité d'avoir le service de garde dans les deux immeubles a été apporté, mais l'école n'est pas en mesure d'offrir ce service en ce moment.

La direction mentionne que le manque de main-d'œuvre affecte également les deux immeubles, et que ces difficultés retiennent toute l'attention de la direction.

Madame Lowe annonce que le mobilier de la bibliothèque de l'immeuble de la Petite-Ourse sera livré dans les prochaines semaines.

### **Proposition d'un ajout de 15 minutes à la réunion (20h42)**

Il est proposé par Amélie Choquette et appuyée par Marc Sauvé d'ajouter un 15 minutes à la réunion.

**CE-19-20-13**

**Adoptée à l'unanimité**

#### **10.1.1 Présidence**

La présidente Johanne Blais souligne sa fierté et le plaisir qu'elle a de présider le conseil d'établissement et demande aux membres de prendre leur rôle avec sérieux. Madame Blais remercie le président sortant pour les deux dernières années de présidence remplies de grands défis.



**10.2 Enseignant et professionnel**

Geneviève Rousseau souligne le travail de l'équipe de Photomania pour leur excellent travail lors de la prise de photos scolaires. Elle tient à mentionner le succès de la rentrée scolaire en lien avec l'objectif du projet éducatif en littérature et remercie le comité organisateur.

**10.3 Technicienne en service de garde**

France Marceau souligne le travail colossal derrière chaque journée pédagogique et remercie l'équipe pour le travail accompli.

**10.4 Déléguée au comité de parents de la CSPO**

Marie-Josée Richard mention qu'elle n'a pas de notes de la rencontre du mois de mai.

**10.5 Représentante au comité E.H.D.A.A.**

Sandra Lemaire indique qu'il n'y a pas encore eu de rencontre depuis le début de l'année scolaire.

**11- Levée de l'assemblée (20 h 51).**

Il est proposé par Marc Thibault et appuyé par Sandra Lemaire que la séance soit levée.

**CE-19-20-14**

**Adoptée à l'unanimité**

**12- Prochaine rencontre : le 12 novembre 2019 à 18 h 30, local 212**



Johanne Blais  
Présidente



Isabelle Lowe  
Directrice

**Résolution : CE-19-20-16**

**Adoptée à l'unanimité**